



Retour sur la bilatérale « chantier de réforme des retraites » avec la DGRH

Le SNUipp-FSU a été reçu en bilatérale mardi 25 février dans le cadre du « chantier de réforme des retraites ».

En préalable il a tenu à rappeler la nécessité d'une augmentation conséquente des salaires de toutes et tous, indépendamment de toute réforme des retraites.

Le contexte du gel du point d'indice depuis 10 ans et la perte massive de pouvoir d'achat qu'il avait engendré renforce le déclassement salarial des enseignant-es tant par rapport aux autres fonctionnaires qu'aux enseignant-es des autres pays de l'OCDE ou de l'Union européenne.

Pour le SNUipp-FSU, toutes ces raisons imposent une revalorisation indiciaire des grilles, un déroulement de carrière plus rapide avec un passage automatique à la hors-classe et un doublement de l'ISAE combiné à la création d'une indemnité d'équipement d'un montant équivalent.

En tout état de cause, la revalorisation ne doit pas être liée à des contreparties.

Le ministère lie, lui, clairement ses propositions de revalorisation à une redéfinition du métier, notamment avec des mesures de « ressources humaines » autour des différents ateliers en discussion (missions, gestion des parcours professionnels, collectifs pédagogiques et formation). Ces mesures peuvent être diverses et sont très imprécises.

Pour tenter de répondre à notre demande de libre utilisation des 108h par les équipes et de suppression des APC, le ministère serait prêt à envisager ainsi une redéfinition de la ventilation actuelle des 108h.

Il se dit en recherche d'une amélioration des conditions d'exercice des enseignant-es pour l'inclusion des élèves en situation de handicap mais sans créer de moyens dédiés.

Comme réponse aux difficultés de remplacement, (seulement 83% des absences de courte durée sont remplacées actuellement contre 92% en 2010) il prévoit une montée en charge de la formation continue en dehors du temps scolaire. Il propose ainsi qu'une journée soit attribuée à chaque enseignant-e pour commencer, comme de placer des formations statutaires, celles liées à la direction d'école ou à la préparation au Cafipemf, sur les vacances scolaires.

Par contre, il se refuse à toute augmentation du nombre de postes consacrés à la mission de remplacement.

Sur la revalorisation, les 4 scénarios du ministère utiliseraient plus de la moitié de l'enveloppe des 500 millions pour 2021. La création de la « prime d'attractivité du

métier » concernerait au mieux 74% des enseignant-es. Le ministère ne dévoile pas le montant précis qui y serait affecté ni celui consacré aux formations hors temps scolaires rémunérées 120 € bruts la journée ou aux heures supplémentaires du second degré pour le remplacement des absences de courte durée.

Il maintient un calendrier sur quasiment 20 ans avec comme cible le départ en retraite des générations nées à partir de 1975, soit 2037 au plus tôt, à raison de 500 millions supplémentaires annuels.

Il envisage par ailleurs une augmentation des ratios d'accès à la hors-classe pour 2021 ainsi qu'une répartition différente des viviers de la classe exceptionnelle pour abonder le 2^e vivier accessible aux seul-es enseignant-es étant au dernier échelon de la hors-classe.

Il entend conditionner l'accès à ces grades et notamment la classe exceptionnelle, « au mérite », source d'inégalités de carrière.

Le SNUipp-FSU a ébauché lui une utilisation bien différente de la somme de 10 milliards envisagée.

Il s'agit de resserrer sur seulement quelques années le calendrier prévu et de revaloriser de 150 points d'indices (700€ brut) les grilles en début de carrière et 100 points (470€ bruts) en fin de carrière.

Additionné à un doublement de l'ISAE et à la création d'une indemnité d'équipement, ce scénario alternatif permettrait de réellement revaloriser tous les enseignant-es sur un laps de temps réaliste et répondrait à l'urgence de cette revalorisation. Il permettrait de se rapprocher fortement de la moyenne européenne des salaires après 15 ans de carrière qui s'élève à 3 600 euros bruts.

A la suite des bilatérales avec chaque organisation syndicale représentée au CTMEN, le ministère organisera une nouvelle réunion multilatérale mi-mars avec des propositions affinées et précisées.

